

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Après le mot :

« actuel »,

insérer les mots :

« ainsi qu'une évaluation de notre système de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si un cadre juridique est essentiel, pour faire face à des situations sanitaires comme celle que nous avons traversées, c'est aussi la question de notre système de soin qui doit être évalué. C'est en effet, au nom de l'incapacité de notre système hospitalier à accueillir tous les patients en réanimation que des mesures privatives de libertés ont été appliquées aux Français.

Nos hôpitaux sonnent partout la sonnette d'alarme. Que cette crise sanitaire soit l'occasion d'apporter, enfin, des solutions concrètes et efficaces pour investir dans notre système sanitaire déjà à bout de souffle.